



Fiche Signalétique

Section 1 : Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : SP-350^{MC} Inhibiteur de corrosion (vrac)

Numéro(s) de produit : 03268

Utilisation du produit : Lubrifiant et inhibiteur de corrosion

Coordonnées du fabricant / fournisseur :

Aux États-Unis :
CRC Industries, Inc.
885 Louis Drive
Warminster, PA 18974
www.crcindustries.com
1-215-674-4300 (Généralités)
800- 521-3168 (Technique)
800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada :
CRC Canada Co.
2-1246 Lorimar Drive
Mississauga, Ontario L5S 1R2
www.crc-canada.ca
1-905-670-2291

Urgence 24 heures – CHEMTREC : 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2 : Identification des risques

Vue d'ensemble des risques

DANGER : Yeux et la peau irritant. Nocif ou mortel si ingéré.
Apparence et odeur : Liquide tan crémeux, odeur de solvant pétrolier

Effets potentiels sur la santé :

EFFETS AIGUS :

YEUX : Peut causer une irritation oculaire. Les symptômes comprennent picotement, larmoiement et rougeur.

PEAU : Peut causer une irritation cutanée. Un contact prolongé ou répété peut causer la sécheresse de la peau. Les symptômes peuvent comprendre rougeurs, brûlures, desquamation de la peau.

INHALATION : Degré de toxicité faible par inhalation anticipé. Respirer les vapeurs concentrées peut être dangereux. Les symptômes de surexposition peuvent inclure l'irritation du nez et de la gorge, maux de tête, étourdissements, somnolence, perte de coordination ainsi que d'autres signes de dépression du système nerveux central.

INGESTION : Taux de toxicité faible par ingestion. Peut causer de l'irritation des voies digestives, la nausée et les vomissements. Le risque principal est l'aspiration du matériau par les poumons lorsque avalé ou lors d'un vomissement. Ceci peut entraîner une inflammation des poumons et des dommages.

EFFETS CHRONIQUES : Selon certains rapports, la surexposition répétée et prolongée aux solvants a été associée aux dommages au cerveau et au système nerveux.

ORGANES VISÉS : Reins, système nerveux central

État physique aggravé par exposition : problèmes cutanés, problèmes respiratoires

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Nom du produit : SP-350^{MC} Inhibiteur de corrosion (vrac)

Numéro(s) de produit : 03268

Section 3 : Composition / Renseignements sur les ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Distillats légers hydrotraités	64742-47-8	50 – 60
Distillats paraffiniques à solvant raffiné	64741-88-4	20 – 30
Sulfonate de calcium soluble dans l'huile	Mélange exclusif	15 – 20
Acides gras, tallöl, monoesters avec sorbitan	61791-48-8	1 – 3

Section 4 : Premiers soins

- Contact oculaire : Asperger immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané : Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion : Ne pas provoquer de vomissements. Communiquer immédiatement avec un médecin. Si la victime est somnolente ou inconsciente, la mettre sur le côté gauche, la tête en bas.
- Avis aux médecins : Le matériel comporte un risque d'aspiration. Il faut tenir compte du risque d'aspiration comparé à la toxicité orale possible lorsque le vomissement est provoqué.

Section 5 : Mesures en cas d'incendie

Propriétés d'inflammabilité : Ce produit est un liquide combustible de classe IIIA.

Point d'éclair	190°F (87.8°C) TCC	Limite d'explosion supérieure	6.0 (estimé)
Température d'autoallumage :	410°F (210°C)	Limite d'explosion inférieure	0.6 (estimé)

Données pour incendie et explosion :

Moyen d'extinction approprié : Mousse, dioxyde de carbone, poudre sèche, extincteurs de classe B

Produits de combustion : Oxydes de carbone, sulfure

Risques d'explosion : Les contenants fermés peuvent, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, accumuler de la pression et exploser. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans un espace confiné et former une atmosphère inflammable.

Protection des pompiers : Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

Nom du produit : SP-350^{MC} Inhibiteur de corrosion (vrac)

Numéro(s) de produit : 03268

Section 6 : Mesures en cas de fuites accidentelles

Précautions personnelles : Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.

Précautions pour l'environnement : Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage : Ériger une digue autour du déversement. Éliminer les sources d'ignition. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7 : Entreposage et manipulation

Procédures de manipulation : Ne pas utiliser à proximité d'une source d'ignition. Ne pas utiliser sur un équipement sous tension. Utiliser une ventilation adéquate. Se laver après l'utilisation et avant de manipuler de la nourriture. Utiliser les procédures de mise à la terre et d'adhésion recommandées lors de transferts de matériaux entre les contenants en métal. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Niveau d'entreposage d'aérosol ND

Section 8 : Contrôles d'exposition / Protection personnelle

Directives sur l'exposition :

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Distillats légers hydrotraités	NE	NE	NE	NE	NE		
Distillats paraffiniques à solvant raffiné	NE	NE	NE	NE	NE		
Sulfonate de calcium soluble dans l'eau	NE	NE	NE	NE	NE		
Acides gras, tallöl, monoesters avec sorbitan	NE	NE	NE	NE	NE		
N.E. Non établi (C) Ceiling (plafond) (S) – skin (peau) (V) – Vacated (libre)							

Contrôles et protection :

Contrôles techniques : L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire : Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour

Nom du produit : SP-350^{MC} Inhibiteur de corrosion (vrac)

Numéro(s) de produit : 03268

établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/ faciale : Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée : Utiliser des gants de protection en nitrile ou en néoprène. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

État physique : liquide

Couleur : tan, crémeux

Odeur : solvant pétrolier

Seuil d'odeur : N.D.

Gravité particulière : 0.86

Point d'ébullition initial : > 392 °F (> 200 °C)

Point de congélation : -72.4 °F (-58 °C)

Pression de vapeur : N.D.

Densité de vapeur : > 1 (air = 1)

Taux d'évaporation : lent

Solubilité : insoluble dans l'eau

Coefficient de distribution eau/huile : N.D.

pH: ND

Composés Organiques volatiles Pds % : 5.9 g/L : 50.6 lb/gal : 0.42

Section 10 : Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : Sources d'ignition ; températures extrêmes

Matériaux incompatibles : Agents d'oxydation puissants

Produits à décomposition dangereuse : Oxydes de carbone, sulfure et calcium

Possibilité de réactions dangereuses : Non

Section 11 : Information toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aigue :

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
Distillats légers hydrotraités	>5 g/kg	>2 g/kg	> 5 mg/L/4H
Distillats paraffiniques à solvant raffiné	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Sulfonate de calcium soluble dans l'huile	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Acides gras, tallöl, monoesters avec sorbitan	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données

Nom du produit : SP-350^{MC} Inhibiteur de corrosion (vrac)

Numéro(s) de produit : 03268

Toxicité chronique :

<u>Composant</u>	<u>OSHA Carcinogène</u> e	<u>IARC Carcinogène</u>	<u>NTP Carcinogène</u> e	<u>Irritant</u>	<u>Sensibilisateur</u>
Distillats légers hydrotraités	Non	Non	Non	Aucune	Inconnu
Distillats paraffiniques à solvant raffiné	Non	Non	Non	Aucune	Inconnu
Sulfonate de calcium soluble dans l'huile	Non	Non	Non	yeux, peau	Inconnu
Acides gras, tallöl, monoesters avec sorbitan	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu

Toxicité reproductrice : Aucune information disponible

Tératogénicité : Aucune information disponible

Mutagénicité : Aucune information disponible

Effets synergétiques : Aucune information disponible

Section 12 : Information écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité : Aucune information disponible

Persistance / Dégradabilité : Aucune information disponible

Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible

Mobilité dans l'environnement : Aucune information disponible

Section 13 : Élimination

Classification déchets : Ce produit n'est pas un déchet dangereux.
Les contenants aérosols vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14 : Information pour le transport

Département des transports (terre) : Pas réglementé

ICAO/IATA (air) : Pas réglementé

IMO/IMDG (eau) : Pas réglementé

Réserves spéciales : Aucune

Section 15 : Réglementation

Règlements fédéraux É.-U. :

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) :

Nom du produit : SP-350^{MC} Inhibiteur de corrosion (vrac)

Numéro(s) de produit : 03268

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA) :

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants : Aucune

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III :

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS) : Aucune

Section 311/312 Catégories de danger :

Risque d'incendie	Oui
Risque réactif	Non
Libération de pression	Non
Risque aigu pour la santé	Oui
Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques : Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372 :
Aucune

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique :

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux : Aucune

Réglementation canadienne :

Inventaire LIS canadien : Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

Classe de risque SIMDUT : B3, D2B

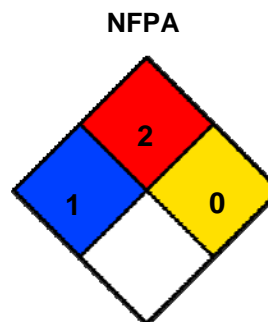
Réglementation Union Européenne :

Conformité RoHS : Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire : Aucune

Section 16 : Autres informations

HMIS® (II)	
Santé :	1
Inflammabilité :	2
Réactivité :	0
EPP :	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par : Michelle Rudnick

Nom du produit : SP-350^{MC} Inhibiteur de corrosion (vrac)

Numéro(s) de produit : 03268

N° CRC : 540F/G

Date de révision : 03/29/2017

Modifications depuis la dernière révision : Numéro de produit supprimé

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS : Registre CAS

CFR : Code des règlements fédéraux

DOT : Département des transports

LIS : Liste intérieure des substances

g/L : Grammes par litre

HMIS : Système d'identification des matériaux dangereux

IARC : Agence internationale pour la recherche sur le cancer

IATA : Association du transport aérien international

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

OMI : Organisation maritime internationale

lb/gal : Livres par gallon

CL : Concentration létale

DL : Dose létale

ND : Non applicable

N.R. : Non défini

NIOSH : National Institute of Occupational Safety & Health

NFPA : National Fire Protection Association

NTP : Programme national de toxicologie

OSHA : Occupational Safety and Health Administration

PMCC : Méthode Pensky-Martens en vase clos

EPP : Équipement de protection personnelle :

Ppm : Parties par million

RoHS : Restriction des substances dangereuses

STEL : Limite d'exposition de courte durée

TCC : Méthode Tagliabue en vase clos

TWA : Moyenne pondérée dans le temps

SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail